



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 9 JANVIER 2024 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 janvier 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024

Exécutoire le : **19 JAN. 2024**

Publiée / Notifiée le : **19 JAN. 2024**

Visée le : **18 JAN. 2024**

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2023-051 : Nettoyage des bâtiments de Grand Lac – Lot 1 : Site Lepic, UDEP, Capitainerie et lot 2 : Gymnases situés sur la commune d'Aix-les-Bains Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché consistant en la réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments de Grand Lac.

Cette nouvelle consultation fait suite à la décision de ne pas reconduire le marché 2022-040 pour les lots n°1 (Site Lepic, station d'épuration d'Aix-les-Bains, Capitainerie) et n°2 (Gymnases situés sur la commune d'Aix-les-Bains) en raison de prestations incomplètes et non satisfaisantes. Les lots 3 (Gymnase Entrelacs / Relais d'Entrelacs) et 4 (Vitrages Aqualac) ont été reconduits.

Ce nouveau marché a été passé selon une procédure d'appel d'offre.

Le présent accord cadre est passé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2024, renouvelable 2 fois par reconduction tacite d'un an.

Il est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Site Lepic, station d'épuration d'Aix-les-Bains, Capitainerie ;
- Lot 2 : Gymnases situés sur la commune d'Aix-les-Bains ;

La date limite de réception des offres a été fixée au 27 novembre 2023 à 12h00. Sept offres ont été réceptionnées pour le lot n° 1 et 5 pour le lot n°2.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 50% prix,
- 50% valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique fourni par l'entreprise.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 12 décembre 2023 propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 : LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE sur la base d'un devis d'aide au dépouillement de 68 630,00 € HT par an (estimation initiale : 80 000.00 € HT par an).
- Pour le lot 2 : STEAM MULTISERVICES sur la base d'un devis d'aide au dépouillement de 94 358,48€ HT par an (estimation initiale : 140 000.00 € HT par an).

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle au budget.

L'imputation budgétaire sera la suivante :

- Lot 1 : Lepic, UDEP, capitainerie : Bureaux de Grand Lac – 1902 / Udep – 0013 / Capitainerie – 217,
- Lot 2 : Gymnases Aix les Bains : Halle des Sports Marlioz (G1, G2, G3, G4) – 1112 / Gymnase Garibaldi – 111.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché aux entreprises précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises indiquées et tous les actes nécessaires à leur exécution.

Aix-les-Bains, le 9 janvier 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 23- Présents et représentés : 25- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Marché n.2023-051 : Nettoyage des bâtiments de Grand Lac - Lot 1 : Site Lepic, UDEP, Capitainerie et lot 2 : Gymnases situés sur la commune d'Aix-les-Bains - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 18/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2024

Numéro de l'acte : d4823 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240109-d4823-DE

Date de décision : 09/01/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

